



Les dynamiques territoriales

La mise en place d'un projet Eco-Ecole peut s'inscrire dans une dynamique territoriale en matière d'éducation à l'environnement et de développement durable, voire même l'impulser. Au-delà des élèves et des différents personnels de l'établissement (éducatifs, techniques, administratifs), de nombreux acteurs du territoire peuvent adhérer ou se mobiliser autour du projet (parents, riverains, élus, associations locales, acteurs économique etc.). Comment favoriser les échanges entre les différents acteurs du territoire ? Quels sont les besoins et les intérêts de chacun ? Comment mieux travailler ensemble ?

Identifier les personnes ressources du territoire

L'inscription au programme a lieu à la fin de l'année scolaire précédent le démarrage effectif du projet. Il convient de considérer le dossier d'inscription comme une exploration, mais également de bien mettre dès que possible le projet entre les mains du groupe qui se constitue, pour le mener à bien (en particulier les élèves et les partenaires extérieurs qui se rendent disponibles). Plus le nombre et la variété de personnes intégrées au projet est important, plus le projet a de chances d'aboutir.

La découverte des ressources et des compétences dans le territoire est aussi une étape indispensable, notamment la répartition des responsabilités entre élus (assainissement, déchets, établissements scolaires...) et l'identification des services techniques susceptibles de contribuer à l'avancement du projet. Quelle est la répartition des fonctions sur le territoire d'implantation de l'établissement, en matière de gestion de l'eau, des déchets, de biodiversité ? Ne pas hésiter à s'adresser à ces personnes ressources, en particulier le personnel des services techniques qui est plus accessible que les élus ; ce sont des partenaires de premier plan.

Identifier les bons interlocuteurs, notamment au sein des Conseils généraux ou régionaux dont l'administration est souvent plus complexe, est parfois plus compliqué que dans une Commune. Il est plus efficace d'aller présenter physiquement le projet plutôt que d'envoyer un courrier. Après des collectivités locales ou des associations de parents d'élèves gestionnaires de l'établissement, il est possible d'insister sur l'intérêt économique qu'ils ont à une rationalisation de la gestion et des consommations. Il est à noter qu'une école primaire peut tout à fait entrer en contact avec son Conseil général ou régional par exemple. Un document pour « [s'adresser au bon interlocuteur dans la collectivité](#) » est disponible sur le site d'Eco-Ecole.

Pour identifier des partenaires financiers, des organismes ressources sur les différents thèmes et trouver des partenaires autres que la Mairie ou la Communauté de Communes, la partie 6 du *Manuel d'accompagnement Eco-Ecole* (« Ressources et agenda ») et le site Internet donnent de nombreuses idées. Il est important de savoir comment s'adresser à une collectivité, de toujours travailler en amont afin de ne pas prendre les interlocuteurs de court, car les collectivités territoriales préfèrent être incluses dans les projets dès le début.

S'associer à un Parc naturel régional permet aussi de découvrir un cadre de protection de l'environnement du territoire.

S'aider du tissu associatif

Les Relais locaux Eco-Ecole (liste sur le site www.eco-ecole.org) et les Graines (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement), plus généralement les associations d'Education à l'environnement, connaissent parfaitement les dynamiques locales en matière d'Education à l'environnement et au développement durable. Ils peuvent établir des liens entre le projet Eco-Ecole et une dynamique plus vaste existant sur leur territoire dans ce domaine, mettre en lien ceux qui travaillent sur des enjeux similaires.

Pallier le manque de soutien extérieur

Que faire face à un refus d'aide ou une absence de soutien ? La publicité donnée au projet, à ceux qui l'encouragent, l'appuient et s'y impliquent, incite les partenaires potentiels à assumer leurs responsabilités. Parfois, plusieurs demandes successives sont nécessaires avant d'arriver à associer un partenaire au projet. Pour pallier le manque d'intérêt de certaines collectivités locales pour le projet, il peut s'avérer judicieux de mobiliser d'abord tous les autres acteurs concernés (parents, fournisseurs, associations) et revenir ensuite vers elles en leur expliquant que toutes les conditions de réussite sont réunies et qu'il ne manque plus que leur implication. Le parrainage d'Eco-Ecole par l'Association des Maires de France (AMF) peut également apporter du crédit aux actions. De petites entreprises locales peuvent parfois apporter une aide très précieuse.

C'est aussi souvent grâce à la valorisation des résultats concrets sur lesquels le projet a déjà débouché, que la demande finira par être entendue, car elle sera perçue comme sérieuse, réfléchie et féconde. Quel que soit le niveau d'implication des élus locaux partenaires, il est essentiel de les tenir régulièrement informés de l'évolution du projet.

Le fait de devoir demander chaque année la labellisation montre aux gestionnaires des établissements (élus ou parents d'élèves) la pérennité de la motivation de l'équipe pédagogique et des partenaires engagés. L'obtention du label Eco-Ecole facilite également les relations avec les élus qui éprouvent une certaine fierté à avoir un établissement scolaire labellisé sur leur commune et apprécient de pouvoir communiquer dessus !

Des synergies sont possibles avec un éventuel Contrat Educatif Local (CEL). Ces CEL ou PEL rassemblent et donnent une cohérence à toutes les actions d'une collectivité locale en direction de la jeunesse. Ils peuvent donner une portée et une résonance accrues au projet Eco-Ecole ou le favoriser par une mise en relation avec les ressources existantes.

Des sujets, des objectifs qui motivent les partenaires locaux et qui sont consensuels entre les porteurs de projets, surtout au démarrage, sont à privilégier. Une fois que le groupe a pris plaisir à travailler ensemble et à atteindre les objectifs de départ, il est plus facile d'aller vers des objectifs plus difficiles à atteindre ou moins consensuels.

La création d'un réseau

Des établissements lancent le programme Eco-Ecole, dans le cadre de l'Agenda 21 local de la commune, ce qui est souvent source de synergie fructueuse, mais qui peut s'avérer contraignant du fait des objectifs de la collectivité locale ou de l'ampleur de ces derniers.

Des activités « hors l'école » peuvent aider à mobiliser les parents : nettoyage de printemps, activités ludiques. Ces occasions de se rencontrer entre adultes et avec les enfants ont un puissant effet d'entraînement ! Il est possible de se renseigner sur l'actualité, de savoir ce qui se passe dans sa commune/département/région, pour créer une synergie bénéfique aux projets. Former un réseau avec d'autres Eco-Ecoles du territoire (de la Commune, de la Communauté de Communes, du Département ou de la Région) qui mettent en place le programme depuis plusieurs années peut également apporter un réel soutien. Ces établissements scolaires ont en effet certainement déjà fait le travail de recherche des interlocuteurs concernés sur le territoire et peuvent faire gagner du temps ou ouvrir des portes plus facilement. Il ne faut donc pas hésiter à entrer en contact pour échanger (la liste des établissements labellisés par département est accessible sur le site internet Eco-Ecole). Des élèves d'un établissement inscrit dans la démarche depuis plusieurs années peuvent aussi aller présenter leur projet à un établissement voisin nouvellement inscrit. L'organisation d'une rencontre annuelle ou d'un séminaire territorial, entre toutes les Eco-Ecoles d'un même territoire favorise les rencontres et le partage d'expériences. Fédérer les différents porteurs de projets Eco-Ecole d'un même territoire peut également permettre d'avoir plus de poids face aux acteurs locaux.

Sur tous ces sujets, l'équipe Eco-Ecole ou le Relais local peut faire gagner beaucoup de temps en aidant l'établissement scolaire à identifier les partenaires et les ressources du territoire susceptibles de contribuer à l'avancée du projet Eco-Ecole.

A lire également, en lien avec cette fiche :

- L'Implication des collectivités locales dans le projet



Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe

N° SIRET : 331 192 690 00062-APE913E

Of-F.E.E.E. 115 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - tél. : 01 73 77 12 00 - fax : 01 45 49 27 69